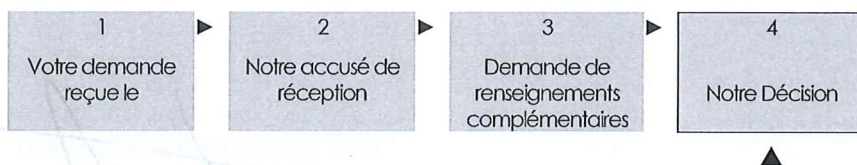


Roland MAYNE
Rue du Vieux Foriest 46
1420 BRAINE-L'ALLEUD



Objet : Demande d'agrément - Elevage occasionnel
Acceptation

Madame, Monsieur,

Votre demande d'agrément pour un élevage occasionnel de chiens est acceptée.

Votre agrément porte le numéro :

DF-0122-0195

▪ **Pour quelle activité et pour quelle durée recevez-vous cet agrément ?**

Votre agrément vous autorise à produire au maximum deux portées par an de chiens.

Si vous souhaitez produire plus de deux portées par an, vous devez introduire une demande d'agrément pour élevage amateur ou professionnel.

Votre agrément est valable pour une durée de 6 ans soit jusqu'au **08 avril 2032**.

Que devez-vous faire ?

Vous devez nous informer si un élément de votre demande est modifié.

▪ **Pouvons-nous vous retirer votre agrément ?**

Oui.

Si vous ne respectez pas toutes les conditions réglementaires, ou si vous ne nous informez pas des modifications apportées à votre élevage, nous pouvons vous retirer votre agrément.

Nous pouvons vérifier que vous respectez toutes les conditions, par des visites de contrôle ou des enquêtes administratives.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Dr.Ir. Emmanuelle ESCARNOT
Directrice



CONTACT

Département du
Développement, de la Ruralité,
des Cours d'eau et du Bien-être
animal
Direction de la Qualité et du
Bien-être animal
Îlot Saint-Luc, Chaussée de
Louvain, 14
BE - 5000 Namur

VOTRE GESTIONNAIRE

Linda GENOVESE
elevage.occasionnel@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

DQBEA/EE/LG/26-0264-LG 75710

CADRE LEGAL

1. Arrêté Royal du 27 avril 2007 relatif aux conditions d'agrément des établissements pour animaux et aux conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements

Pour toute réclamation portant sur la qualité de nos services, veuillez introduire une plainte :
<http://www.wallonie.be/fr/introduire-une-plainte-spw>.

Pour toute réclamation ou signalement d'une irrégularité concernant nos services, le Médiateur est à votre écoute : Rue Lucien Namèche 54 à 5000 Namur - 0800 19 199 - reclamation@le-mediateur.be - www.le-mediateur.be